

De la maternelle à l'université,
pour une autre école, une autre société,

CCP des personnels non-titulaires des services administratifs,
techniques, sociaux et de santé de l'académie de Strasbourg

luttons pour l'égalité !

SUD éducation est un syndicat intercatégoriel qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

Pour nos conditions de travail, gagnons de nouveaux droits.

Pour un statut unique : la priorité à l'égalité, c'est donner à toutes et tous un statut de fonctionnaire protecteur face à l'arbitraire et aux pressions de tous ordres et lutter pour une meilleure rémunération.

Pour une autre école, exigeons un même droit à une éducation de qualité pour toutes et tous.

Pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale : parce que la priorité à l'égalité ce n'est pas qu'à l'école qu'elle se joue, SUD éducation fait partie de l'Union syndicale Solidaires, et porte des revendications pour transformer la société.



Pour les CCP des personnels non-titulaires des services administratifs, techniques, sociaux et de santé de l'Académie de Strasbourg, SUD éducation revendique :

- 1 L'amélioration des conditions de travail par une réduction du temps de travail. Avec l'annualisation, les personnels administratifs font partie des grand-e-s perdant-e-s des 35 heures
- 2 Des créations de postes à hauteur des besoins et la titularisation sans conditions des personnels précaires
- 3 L'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1700 euros et l'intégration des primes et indemnités dans les salaires
- 4 L'abrogation du jour de carence
- 5 La fin des temps partiels imposés
- 6 Une même évolution de carrière pour toutes et tous les agentes et agents, titulaires ou non-titulaires
- 7 Une vraie formation lors des changements de postes
- 8 Des retraites dignes, avec la retraite à taux plein à 60 ans et 37,5 annuités de cotisations, ainsi que des meilleures pensions.

